

**COMPTE-RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 OCTOBRE 2022**

Présents : Françoise BASSET-MATHIEU, Lionel CABATON, Jean-Didier CHARVET, Danièle DUFOUR, Laurence GUILLOUX, Céline KUBIACZYK, Éric MARTIN, Gilles ROUGET, Séverine THOMAS, Denise TABOULOT.

Excusé : Alain JOLY.

Secrétaire de Séance : Françoise BASSET-MATHIEU.

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-et-un octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Éric MARTIN, Maire.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 16 septembre 2022 à l'unanimité.

**- TRAVAUX SALLE POLYVALENTE**

Lionel CABATON présente le compte-rendu de la réunion de la commission d'appel d'offre suite à la consultation « Marché de Maitrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente et remplacement de la façade sud ». 30 dossiers ont été téléchargés sur la plateforme e-marchespublics, 6 candidatures ont été déposées.

La commission d'appel d'offre a effectué une analyse portant sur les compétences, la méthodologie, les références du candidat et le prix. L'ATD a également fait ce travail d'analyse et l'a présenté à la commission. Des pièces complémentaires sont demandées aux différents candidats. Suite à cela, 3 architectes seront reçus afin qu'ils présentent leur offre.

**- TRAVAUX DE VOIRIE**

\*Route de Beaubery :

Le chantier de remise à neuf de l'assainissement par l'entreprise PETAVIT va se terminer fin de semaine prochaine.

L'entreprise SIVIGNON doit commencer les travaux sur le réseau d'eau potable dès la semaine suivante, soit première semaine de novembre.

La consultation pour « l'aménagement de la traversée du bourg » est mise en ligne sur la plateforme e-marchespublics. La date limite de dépôt des offres est le mardi 15 novembre 2022 à 17 heures.

## - SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE

Le Maire informe qu'il est nécessaire de souscrire un emprunt afin de financer les travaux de voirie de la traversée du bourg, route de Beaubery.

Différentes offres ont été proposées : à taux fixe ou taux variable, emprunt sur 15 ans ou sur 20 ans.

### **- Délibération n° 2022\_33**

#### **Souscription d'un Emprunt - Financement d'Investissement**

Après avoir pris connaissance des offres des différentes banques consultées pour la souscription d'un emprunt sur le budget communal pour financer l'aménagement de la route de Beaubery,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

DECIDE de contracter un emprunt auprès de la CAISSE D'EPARGNE Bourgogne Franche-Comté pour financer l'aménagement de la route de Beaubery dans les conditions suivantes :

Montant du capital emprunté : 140 000 euros

Durée d'amortissement : 20 ans

Taux d'intérêt Fixe : 3,43 %

A échéances annuelles

Calcul des intérêts : 30/360

Frais de dossier : 0,12 % déduit du premier déblocage de fonds

Remboursement anticipé : Possible moyennant le versement d'une indemnité actuarielle

AUTORISE Monsieur le maire à signer le contrat et les pièces administratives se rapportant à ce dossier.

## - COMPTE-RENDUS DES REUNIONS INTERCOMMUNAUTAIRES

\*Des ateliers thématiques pour le « projet de territoire » ont été organisés sur trois thèmes différents :

La commune était représentée par des conseillers municipaux à ces trois journées de rencontre. Les problématiques sont les mêmes dans la majorité des communes :

- L'habitat, rénovation urbaine et patrimoine : Manque de logements, demande forte qu'on ne peut satisfaire.

- Économie et tourisme : zones à urbaniser, Besoin de promouvoir l'agriculture.

- Services, lien social et mobilité : Manque de médecins ; besoin de promouvoir le covoiturage ; besoin de plus de communication sur la culture (manque d'artistes).

### **\*SIRTOM**

Les biodéchets représentent 1/3 des déchets actuels. Dès 2024, le SIRTOM prévoit de fournir des composteurs individuels et de créer des placettes de compostage collectif afin de réduire le maximum de biodéchets retrouvés dans les poubelles.

\*Un intranet pour les élus va être mis en place via une application sur le site internet de la communauté de communes afin de mettre en commun les dates de réunion, les comptes-rendus ou les informations communautaires.

## - AFFAIRES DIVERSES

### \* Affaires Scolaires

Les délégués aux affaires scolaires font le compte-rendu du conseil d'école. Les effectifs sont stables cette année et pour la rentrée prochaine également.

Point sur les associations périscolaires :

La MAM fonctionne bien. Bons retours des parents.

Le sou des écoles poursuit ses actions pour soutenir les activités culturelles du RPI Vérosvres/Beaubery.

Restaurant scolaire : une réunion entre les membres de l'association et les élus des deux communes est prévue le 24 octobre.

### \* - **Délibération n° 2022\_34**

#### **Subventions aux Associations**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
DECIDE d'accorder les subventions suivantes :

ADMR :	100 €
ASSAD du Charolais-Brionnais :	100 €
Bien vieillir en Val de Joux :	100 €
Association Entraide :	50 €
Service de remplacement Monts du Charolais :	100 €
Service de Remplacement de Génelard :	100 €
Union des Chasseurs de Vérosvres	200 €

\* La conseillère aux décideurs locaux, Mme BERGER, qui dépend du Service de Gestion Comptable de Mâcon, a rencontré le Maire et les Adjoints afin de présenter son rôle de conseil.

Elle propose de mettre en place le mode de paiement par internet (carte bancaire ou prélèvement) pour les locataires (logement ou salle communale) qui le souhaitent, via PAYFIP. Une convention va être signée avec le comptable.

Un compte de Dépôt de Fonds au Trésor (DFT) va être ouvert pour la régie « Camping ».

\* Agence Postale : Les responsables du secteur dont dépend Vérosvres sont satisfaits du service rendu à la population. Le bilan est positif.

Des aides financières sont possibles afin de sécuriser le bureau de l'agence postale.

### \* RCEA

Une réunion avec les riverains a eu lieu afin de présenter le projet de tracé de la route. Une présentation de l'étude phonique a été faite. Des murs anti-bruit et merlons de terre sont prévus afin de réduire les décibels près des habitations les plus proches.

Le début des travaux est prévu fin 2023 et durera environ 4 ans. Une réunion publique va être organisée courant 2023.

\* Le studio n° 2 au-dessus de l'espace socio-culturel va être loué à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2022.

Les 2 appartements au-dessus de l'école sont disponibles à la location.

\* Le Maire demande aux conseillers de réfléchir à la préparation du bulletin municipal.

\* SIE Arconce : Gilles ROUGET fait le compte-rendu de la dernière réunion. Il informe que le tarif de l'eau va augmenter de 11 % en 2023.

\* La prochaine réunion de conseil est fixée au vendredi 25 novembre 2022. Un exposé sur le climat sera proposé à 20h par Mr et Mme ROUZÉ.

\* Une demande a été faite pour l'installation d'un éclairage au terrain de pétanque.

La séance est levée à 23h30.

VU par Nous, Maire de la commune de VEROSVRES, pour être affiché le 28 octobre 2022 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Le Maire,  
Eric MARTIN

Les Conseillers Municipaux,